

DEMANDE DE PASSEPORT

Pièces à présenter le jour du rendez-vous à l'annexe de la mairie
6 rue Félix Desnoyers – 45170 Neuville-Aux-Bois
(**prise de RDV sur : rendezvousonline.fr**)

Votre carte d'identité en cours de validité (ou périmée depuis moins de 5 ans) ou ancien passeport biométrique ou électronique ;

Dans les autres cas, une copie intégrale de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois (à demander à la commune du lieu de naissance si commune de naissance non reliée à COMEDEC).

L'original (version papier) d'un justificatif de domicile daté de moins d'un an, à votre nom personnel et adresse précise : Dernier avis d'imposition sur revenus ou taxe d'habitation ou taxe foncière ou facture d'électricité, de gaz, de téléphone (échancier non accepté).

- En cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne, y compris les parents pour une personne majeure :
 - o un justificatif de domicile (voir ci-dessus) de la personne qui vous héberge ;
 - o une copie de la carte d'identité ou du passeport de l'hébergeant,
 - o une attestation sur l'honneur (sur papier libre) de l'hébergeant précisant la date d'hébergement qui doit être supérieure à trois mois.

1 photo d'identité datant de moins de 6 mois, en couleur, de format 35 x 45 mm, prise de face, en gros plan, tête nue, sans lunettes, sans sourire, le visage dégagé et centré, sur fond clair, neutre et uni.

En cas de renouvellement : le passeport périmé ou la déclaration de perte (établie à la mairie du domicile) ou la déclaration de vol (établie en gendarmerie) ; En cas de perte ou vol du passeport, présenter la carte d'identité ou le permis de conduire ou la carte vitale la carte de bus.

Timbre fiscal de 86 euros pour une personne majeure, ou **42 euros pour jeune de 15 à 17 ans, ou 17 euros pour un mineur jusqu'à 14 ans**. Possibilité d'acheter le timbre en ligne sur le site « service-public.fr ». Le renouvellement du passeport est gratuit pour changement d'adresse ou d'état civil jusqu'à la date de validité du passeport en cours.

Le formulaire de demande de passeport :

Remplir en ligne la « **pré-demande** » sur le site service-public.fr **et l'imprimer** (si impression impossible, fournir au moins le numéro de votre pré-demande).

Bon à savoir → LA POSTE de Neuville-Aux-Bois en sa compétence de « Maison de services » peut réaliser votre pré-demande ET imprimer toutes les pièces justificatives à présenter en mairie pour le jour du rendez-vous.

N.B. Pour la demande de passeport d'une personne mineure, sa présence est obligatoire lors du rendez-vous fixé en mairie et la carte d'identité (ou passeport) du parent l'accompagnant sera demandé(e) également.

==-==-==-==-==-==

Cette liste de pièces justificatives est d'ordre général. Vous pourrez trouver le détail selon votre cas particulier sur le site en ligne « service-public.fr ». Par exemple, des pièces complémentaires peuvent être demandées telles que la preuve de la nationalité française, un jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale...